

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 29 mars 2024, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux pour le renouvellement du réseau de l'alimentation de l'eau potable à « op d'Burrigplatz » à Huldange à partir du 2 avril 2024, il y a lieu de porter des restrictions à la circulation;

- **Route barrée dans les deux sens du tronçon de rue de « op d'Burrigplatz » à Huldange comme indiquée en couleur jaune sur le plan annexé, à partir de mardi 2 avril 2024 jusqu'à vendredi 19 avril 2024 inclus. Une déviation sera mise en place.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions du Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.  
le bourgmestre:  
signé Edy Mertens



Enlever le « 22/04/2024 »